



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

Yaoundé, le 12, 08, 2022

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 10443 CAA/DG/CCRP/CEAm

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur Très Haut Accord de Monsieur le Président de la République S.E. Paul BIYA, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Chief Dr Joseph DION NGUTE procédera à l'inauguration de l'immeuble siège de la Caisse Autonome d'Amortissement, le 24 août 2022.

Créée par décret présidentiel N° 85/1176 du 28 août 1985 et modifiée par le décret N° 2019/033 du 24 janvier 2019, la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) est un établissement public à caractère spécial, dont la mission principale est de contribuer en liaison avec les administrations et organismes concernés, à la mise en œuvre de la politique d'endettement, au financement des projets et programmes publics, ainsi qu'à la gestion du marché des capitaux.

La CAA assure également le Secrétariat Permanent du Comité National de la Dette Publique (CNDP) créé par décret N° 2008/2370/PM du 04 août 2008.



*Evina Oham Richard*

AUTONOMOUS SINKING FUND OF CAMEROON N° contribuable : M AA4 9 MMC 08 KN 00